

règlements très détaillés qui ont été établis dans la Loi, et dès maintenant les spécialistes de mon ministère les étudient de façon urgente.

Enfin, je me permets de réitérer ce qui est manifeste au sujet de la productivité dans le secteur de la fabrication. Il existe actuellement des possibilités limitées d'améliorer la productivité dans certaines industries des services qui comptent maintenant parmi les employeurs très importants au Canada. A n'en pas douter, pour obtenir les revenus plus élevés qu'ils désirent au cours des prochaines décennies, les Canadiens doivent essentiellement rechercher l'accroissement de la productivité avant tout dans l'industrie manufacturière. La croissance du taux de productivité est la seule source d'où nous puissions obtenir un meilleur niveau de vie. Depuis vingt ans, l'accroissement moyen de la production par tête dans l'ensemble de l'économie a été de 2.5 p. 100 par an, à l'exception du secteur gouvernemental, alors que pour l'industrie manufacturière seule, il s'est élevé à 3.4 p. 100. Ce qui signifie qu'il n'est pas réaliste de s'attendre à un accroissement annuel de notre niveau de vie de plus de 2 ou 3 p. 100 si l'on prend l'économie dans son ensemble, y compris le secteur gouvernemental. C'est une réalité que doivent accepter aussi bien les gouvernements que les particuliers.

Le troisième point que je désire aborder est l'effet sur nos perspectives du régionalisme économique et en particulier des possibilités d'expansion de la CEE. Il est évident que la politique adoptée après la guerre de négocier la réduction multilatérale des obstacles douaniers sous la direction des États-Unis a perdu quelque peu de son élan. L'Europe occidentale n'est pas tant portée vers des efforts multilatéraux que vers la création d'une vaste zone de libre échange embrassant la majeure partie de l'Europe occidentale.

Si ces événements se produisent, l'adaptation du Canada à cette nouvelle situation lui suscitera des problèmes. Si la Grande-Bretagne entre dans le Marché commun sous le régime du tarif externe de la Communauté et de la politique agricole de la Communauté qui sont maintenant en vigueur, les conditions d'entrée des exportations canadiennes en Grande-Bretagne changeront de beaucoup. Environ un tiers seulement de nos exportations seront encore exemptées de droits. Les produits industriels que nous exportons vers ce pays tomberont tous sous le coup du tarif de la Communauté, les marges préférentielles de tarif disparaîtront et les produits concurrentiels d'autres pays entreront en franchise. L'exportation des produits agricoles fera face à toute une série d'autres problèmes, car non seulement le Canada ne jouira plus de tarifs préférentiels, mais la Grande-Bretagne adoptera la politique agricole de la Communauté, ce qui comporte la perception de droits sur les importations et l'imposition de restrictions diverses sur les échanges.

...La Grande-Bretagne est notre plus important client en ce qui concerne le contre-plaqué en pin de Douglas et le saumon en boîte. Les ventes de ces deux produits en Grande-Bretagne ont atteint respectivement 30 et 21 millions de dollars en 1969. Actuellement ces produits entrent en franchise au Royaume-Uni et le Canada jouit d'un tarif préférentiel envers les pays fournisseurs non membres de l'Association de libre échange. Ce tarif préférentiel contre l'URSS est particulièrement important dans le cas du contre-plaqué. Si la Grande-Bretagne optait pour le tarif de la Communauté européenne pour le saumon et le contre-plaqué, les exportations canadiennes de ces produits deviendraient donc taxables, perdraient leur traitement préférentiel quant au tarif vis-à-vis des autres pays et se verraient concurrencées par les pays